



# Rapport annuel 2022-2023



Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière



# Rapport annuel 2022-2023



## Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3<sup>e</sup> étage  
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302  
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2  
418-335-1112  
[agencech@arfpc.ca](mailto:agencech@arfpc.ca)  
[www.arfpc.ca](http://www.arfpc.ca)

21 juin 2023



## Sommaire

Avis de convocation.....	7
Ordre du jour.....	7
Message du président.....	7
Procès-verbal de l'AGA 2021-2022.....	8
Rapport d'activité 2022-2023.....	11
L'Agence.....	11
Structure organisationnelle.....	11
Les membres.....	11
Les comités.....	12
L'équipe.....	13
Le territoire de l'Agence et des conseillers forestiers accrédités.....	14
Activités du président et du personnel.....	16
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).....	17
Contributions en services par les partenaires.....	17
Contributions financières par les partenaires.....	18
La clientèle.....	20
Travaux sylvicoles réalisés.....	21
Faits saillants.....	22
Volumes récoltés.....	25
Programme de 2 milliards de plants.....	26
Plan d'action pour la mobilisation des bois.....	27
Démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la récolte de bois.....	28
Plan d'action de l'Agence.....	29
Les actions du PPMV.....	30
Activités de transfert de connaissances aux producteurs.....	33
Analyse de friches.....	34
Règlementation sur l'abattage d'arbres.....	35
Demandes de renseignements sylvicoles.....	35
Bureau d'enregistrement des producteurs forestiers.....	36
La catégorie des immeubles forestiers.....	37
États financiers au 31 mars 2023.....	41



## AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes convoqués à la 27<sup>ième</sup> assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière qui se tiendra le mercredi 21 juin 2023, à 10 h 30, à la salle du Conseil de la MRC des Appalaches, au 233, boulevard Frontenac Ouest, 2<sup>e</sup> étage. Au plaisir de se rencontrer lors de votre assemblée!



Raymond Cimon  
Président



Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2022
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 14 juin 2022
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
8. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
10. Nomination des auditeurs pour l'année 2023-2024
11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024
12. Élection des administrateurs pour l'année 2023-2024
- 12.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
- 12.2. Élection des administrateurs
  - 12.2.1 Représentants du monde municipal (2 postes)
  - 12.2.2 Représentants des propriétaires forestiers (2 postes)
  - 12.2.3 Représentants des industries (3 postes)
13. Affaires diverses
14. Levée de l'assemblée

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année qui vient de se terminer marque un retour à une vie plus normale. Pour nous, dans le domaine forestier, cela nous a surtout influencé sur les coûts d'opération et la main d'œuvre.

Malgré tout, on a atteint nos objectifs de production de bois et des différents groupes de travaux à la chaîne selon les budgets disponibles.

La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maité Blanchette Vézina, a confirmé un montant de 5 millions de dollars en ajout au programme actuel de la forêt privée pour l'ensemble de la province. C'est une bonne nouvelle, mais sûrement pas suffisant pour répondre au besoin de protéger nos investissements. On va le prendre et continuer d'intervenir pour améliorer nos budgets en forêt privée.

Nous avons continué en tant que conseil d'administration d'améliorer nos interventions pour une meilleure fluidité des communications avec les gens. De même, une présentation d'un nouveau calcul de possibilité forestière sur notre territoire d'Agence nous a été dévoilé dernièrement.

Je remercie le personnel, les administrateurs et les conseillers forestiers sur le terrain pour leur support constant à faire avancer la sylviculture durable. Notre agence se porte bien grâce à vous tous.

Bonne année forestière dans la continuité et l'innovation constante de nos pratiques.



## **PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2021-2022**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE**

Mardi 14 juin 2022

Procès-verbal de la vingt-sixième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, tenue le mardi 14 juin 2022, à 10 h, à la salle du Conseil de la MRC des Appalaches située au 233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, sous la présidence de M. Raymond Cimon.

Sont présents :

<b>Représentants</b>	<b>Organismes</b>
<b>Membres délégués</b>	
Sylvain Cloutier	MRC Robert-Cliche
Jean Audet	MRC La Nouvelle-Beauce
Jean-Marc Doyon	MRC Beauce-Sartigan
Raymond Cimon	MRC des Appalaches
Gilbert Breton	MRC de Lotbinière
Daniel Béliveau	Paroisse de Disraeli
André Emery	Groupement forestier de Chaudière
Sylvain Duchesneau	Laforêt, Coopérative de services forestiers
Martin Ladouceur	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Éric Cliche	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
André Roy	Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
Denis Bélanger	Produits forestiers D.&G. Ltée
Gabriel Grenier	Arbosilva

#### **Invités**

Christian Bédard	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Sylvain Lamontagne	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Alain Marcoux	Agence des forêts privées de la Chaudière
Julie Gagné	Agence des forêts privées de la Chaudière
Anthony Avoine	Agence des forêts privées de la Chaudière
Claude Tremblay	Agence des forêts privées de la Chaudière
Marie-Lou Deschênes	Agence des forêts privées de la Chaudière

#### **IL Y A QUORUM**

##### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La présente assemblée, ayant été dûment convoquée, est déclarée ouverte par le président, M. Raymond Cimon, à 10 h. Un mot de bienvenue est prononcé aux participants.

##### **2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCACTION**

M. Raymond Cimon procède à la lecture de l'avis de convocation.

##### **3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Une lecture de l'ordre du jour est faite par M. Raymond Cimon.

#### **RÉSOLUTION 26-AG-172**

concernant l'ordre du jour de l'assemblée du 14 juin 2022

Il est proposé par Éric Cliche, appuyé par André Emery et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en ajoutant au point 13-Affaires nouvelles «Demande de rencontre des partenaires de la forêt privée» :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2021
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 15 juin 2021
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2022
8. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2022
9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2022
10. Nomination des auditeurs pour l'année 2022-2023
11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023
12. Élection des administrateurs pour l'année 2022-2023
  - 12.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
  - 12.2. Élection des administrateurs
    - 12.2.1 Représentants du monde municipal (2 postes)
    - 12.2.2 Représentants des propriétaires (2 postes)
    - 12.2.3 Représentants des industries (3 postes)
13. Affaires Nouvelles
14. Levée de l'assemblée

**Adoptée**

#### **4. MOT DU PRÉSIDENT**

D'entrée de jeu, M. Cimon exprime son appréciation quant aux réalisations de l'Agence, notamment par l'implication des administrateurs, du personnel et des conseillers forestiers. Il ajoute que l'Agence livre la marchandise, particulièrement en ce qui a trait à la récolte par rapport aux objectifs de mobilisation des bois, mais qu'il n'y a pas de reconnaissance, par les autorités à Québec, pour les efforts déployés.

De plus, on va bientôt frapper un mur puisque la presque totalité du budget du programme de base est consacrée aux travaux en chaîne. Cette situation résulte de nos actions dans la mobilisation des bois. Par manque de financement, il y a de nombreux producteurs forestiers qui ne peuvent accéder au programme.

#### **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 JUIN 2021**

M. Alain Marcoux procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2021.

#### **RÉSOLUTION 26-AG-173**

concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2021

Il est proposé par Martin Ladouceur, appuyé par Sylvain Duchesneau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal.

**Adoptée**



**6. SUIVI DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 2021**

Aucune résolution de l'AGA du 15 juin 2021 demandait un suivi particulier.

**7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

M. Alain Marcoux présente l'ensemble des activités réalisées au cours de la dernière année. Il mentionne que le rapport d'activité sera déposé sur le site Web de l'Agence.

Quelques questions de l'assemblée portent sur le nouveau calcul de la possibilité forestière ainsi que sur la nouvelle catégorie Immeuble forestier.

**RÉSOLUTION 26-AG-174**  
concernant l'adoption du rapport d'activité pour l'année 2021-2022

Il est proposé par Éric Cliche, appuyé par André Roy et résolu unanimement d'adopter le rapport d'activité 2021-2022 de l'Agence.

**Adoptée**

**8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

M. Raymond Cimon résume les principales informations contenues dans les états financiers vérifiés. Il souligne que ces derniers ont été présentés par Mme Manon Lehoux, de la firme RCGT lors de la réunion du conseil d'administration qui a précédé l'AGA.

**RÉSOLUTION 26-AG-175**  
concernant l'adoption des états financiers au 31 mars 2022

Il est proposé par Gilbert Breton, appuyé par Daniel Béliveau et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

**Adoptée**

**9. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

**RÉSOLUTION 26-AG-176**  
concernant la ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

Il est proposé par André Roy, appuyé par Éric Cliche et résolu unanimement de ratifier les actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

**Adoptée**

**10. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023**

**RÉSOLUTION 26-AG-177**  
concernant la nomination des auditeurs pour l'année 2022-2023

Il est proposé par André Emery, appuyé par Martin Ladouceur et résolu unanimement de retenir, pour la vérification comptable de l'exercice 2022-2023, les services de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

**Adoptée**

**11. APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2023**

M. Marcoux présente le budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2022-2023. Ce budget prévisionnel ne présente pas l'ensemble des activités de l'Agence, mais celles qui sont en lien avec les activités du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

**RÉSOLUTION 26-AG-178**

concernant l'adoption du budget prévisionnel pour l'année financière 2022-2023

Il est proposé par André Roy, appuyé par Sylvain Lamontagne et résolu unanimement d'adopter le budget prévisionnel 2022-2023, tel que présenté, tout en ajoutant un montant de 81 000 \$ en provenance de l'actif net non affecté pour la réalisation de travaux sylvicoles.

**Adoptée**

**12. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2022-2023**

**12.1 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

**RÉSOLUTION 26-AG-179**

concernant la nomination du président et du secrétaire d'élection

Il est proposé par Sylvain Cloutier, appuyé par André Roy, de nommer Alain Marcoux, président d'élection et Julie Gagné, secrétaire d'élection.

**Adoptée**

**12.2 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

**12.2.1 Représentants du monde municipal**  
(2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont en élection : Jean Audet et Jean-Marc Doyon ont été désignés, par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

**12.2.2 Représentants des producteurs forestiers**  
(2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont en élection : André Emery et Martin Ladouceur ont été désignés, par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

**12.2.3 Représentants des industries**  
(3 postes)

Pour cette catégorie, un poste a été comblé par M. Denis Bélanger, de Produits forestiers D&G Ltée.

**RÉSOLUTION 26-AG-180**

concernant l'élection des administrateurs pour l'année 2022-2023

Il est proposé par Sylvain Duchesneau, appuyé par Éric Cliche et résolu unanimement d'entériner l'élection des personnes ci-haut mentionnées.

**Adoptée**

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**13.1 Demande de rencontre des partenaires de la forêt privée**

**RÉSOLUTION 26-AG-181**

Il est proposé par André Roy, appuyé par Éric Cliche et résolu unanimement de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de convoquer rapidement un nouveau Rendez-vous de la forêt privée réunissant tous les partenaires et ainsi permettre de faire le point sur la situation actuelle et de convenir d'actions pour assurer que la forêt privée contribue davantage au développement des régions par la création de richesses.

**Adoptée**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 26-AG-182**

concernant la clôture de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Christian Bédard appuyé par Gilbert Breton et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 10 h 20.

**Adoptée**

---

Raymond Cimon  
Président

---

Alain Marcoux  
Secrétaire

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022-2023**

### **L'AGENCE**

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière est issue des décisions du Sommet sur la forêt privée tenue en 1995. Elle a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire dans une perspective d'aménagement durable, et ce, en concertation avec ses principaux partenaires, soit les producteurs forestiers, le MRNF, l'industrie forestière et le monde municipal.

Le territoire de l'Agence est constitué de toutes les petites forêts privées (402 879 hectares) et se situe dans la région administrative de Chaudière-Appalaches.

Les MRC de Lotbinière, La Nouvelle-Beauce, Beauce-Centre, des Appalaches et Beauce-Sartigan délimitent le territoire administratif de l'Agence. Cette dernière occupe une superficie totale, toutes vocations confondues, de 747 849 hectares (7 478 km<sup>2</sup>).

Pour réaliser son mandat, l'Agence s'appuie sur son plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) de la région Chaudière et par l'administration de plusieurs programmes d'aide financière s'adressant aux producteurs forestiers.

### **STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

#### **LES MEMBRES**

L'Agence réalise plusieurs mandats en concertation avec ses partenaires qui se divisent en trois catégories de membres : le monde municipal, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, ainsi que les organismes reconnus de producteurs forestiers.

Au cours de l'année 2022-2023, l'Agence comptait 59 membres. Une cotisation annuelle de 25 \$ est demandée, à l'exception des membres d'office (13) qui en sont exemptés.

#### **MONDE MUNICIPAL (35 MEMBRES)**

- MRC des Appalaches
- MRC Beauce-Sartigan
- MRC La Nouvelle-Beauce
- MRC de Lotbinière
- Municipalité d'Adstock
- Municipalité de Beaulac-Garthby
- Municipalité d'Irlande
- Municipalité de Kinnear's Mills
- Municipalité de La Guadeloupe
- Municipalité de la Paroisse de Disraeli
- Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun
- Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
- Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
- Municipalité de Saint-Agapit
- Municipalité de Saint-Alfred
- Municipalité de Saint-Benoit-Labre
- Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce
- Municipalité de Sainte-Croix
- Municipalité Saint-Édouard-de-Lotbinière
- Municipalité de Saint-Frédéric
- Municipalité de Sainte-Hénédine
- Municipalité de Saint-Elzéar
- Municipalité de Sainte-Praxède
- Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset
- Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf
- Municipalité de Saint-Jules
- Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
- Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne
- Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
- Municipalité de Saints-Anges
- Ville de Disraeli
- Ville de Sainte-Marie
- Ville de Saint-Georges
- Ville de Thetford Mines

## Structure organisationnelle

### ORGANISATIONS RECONNUES DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS (8 MEMBRES)

- Laforêt, Coopérative de services forestiers
- Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic
- Groupement forestier de Beauce-Sud
- Groupement forestier Chaudière
- Groupement forestier de Dorchester
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

### MEMBRES D'OFFICE – INDUSTRIES (13 MEMBRES)

- Bois Franc-Nord Inc. (Les Bois Poulin)
- Carrier & Bégin inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Scierie Jules Martineau
- Les Produit Forestiers D & G. Ltée (Saint-Côme-Linière)
- Les Industries Picard & Poulin inc.
- Maibec Inc. (Saint-Théophile)
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.
- Scierie BP inc.
- Scierie Lauzé inc.
- Scierie Lemieux & Fils inc.
- Scierie bois PR Lumber

### MEMBRES ASSOCIÉS (3 MEMBRES)

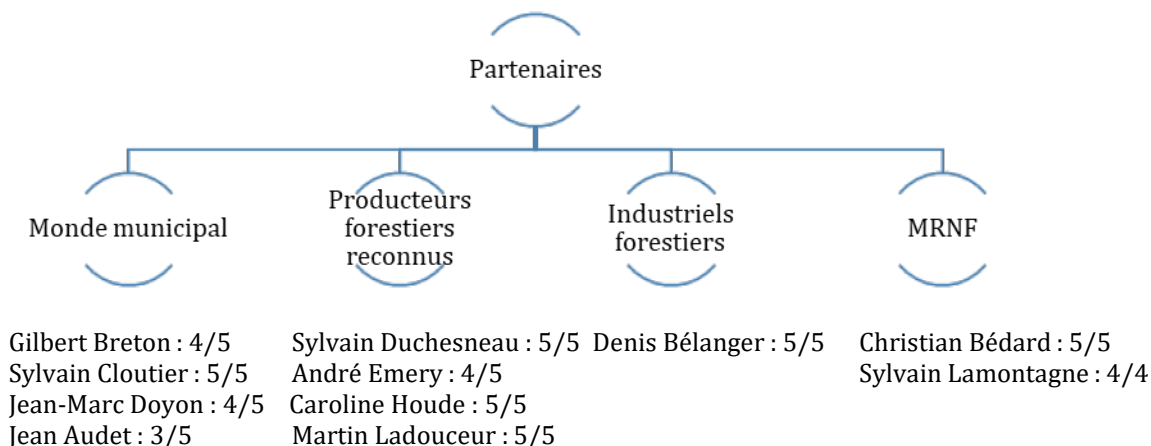
- Arbosilva
- Services forestiers François Martel
- Conseillers forestiers de la région de Québec

## LES COMITÉS

### Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est formé des quatre partenaires de l'Agence. Ainsi, les administrateurs participent au suivi des dossiers et voient à leur cheminement. Chaque administrateur joue un rôle important dans le fonctionnement des affaires courantes de l'Agence.

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq (5) reprises au cours de la dernière année. L'orientation des réflexions et les décisions prises s'arriment essentiellement avec le développement durable des ressources du milieu forestier régional.



### Le comité exécutif

Le comité exécutif s'est réuni à deux (2) reprises. Son mandat est d'analyser toutes questions aux fins de recommandations pour le conseil d'administration.

### Les membres du comité exécutif et officiers sont :

- |                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| Raymond Cimon, président       | Caroline Houde, administratrice     |
| André Emery, vice-président    | Christian Bédard, administrateur    |
| Denis Bélanger, administrateur | Alain Marcoux, secrétaire-trésorier |

**L'ÉQUIPE**



**Alain Marcoux**, ingénieur forestier  
Directeur



**Julie Gagné**, agente administrative et  
Responsable du Bureau d'enregistrement



**Anthony Avoine**, biologiste  
Responsable multiressources



**Marie-Lou Deschênes**, ingénieure forestière  
Directrice des services forestiers



**Elvina Alpha Mekui Me Kemoe**  
Assistante en géomatique

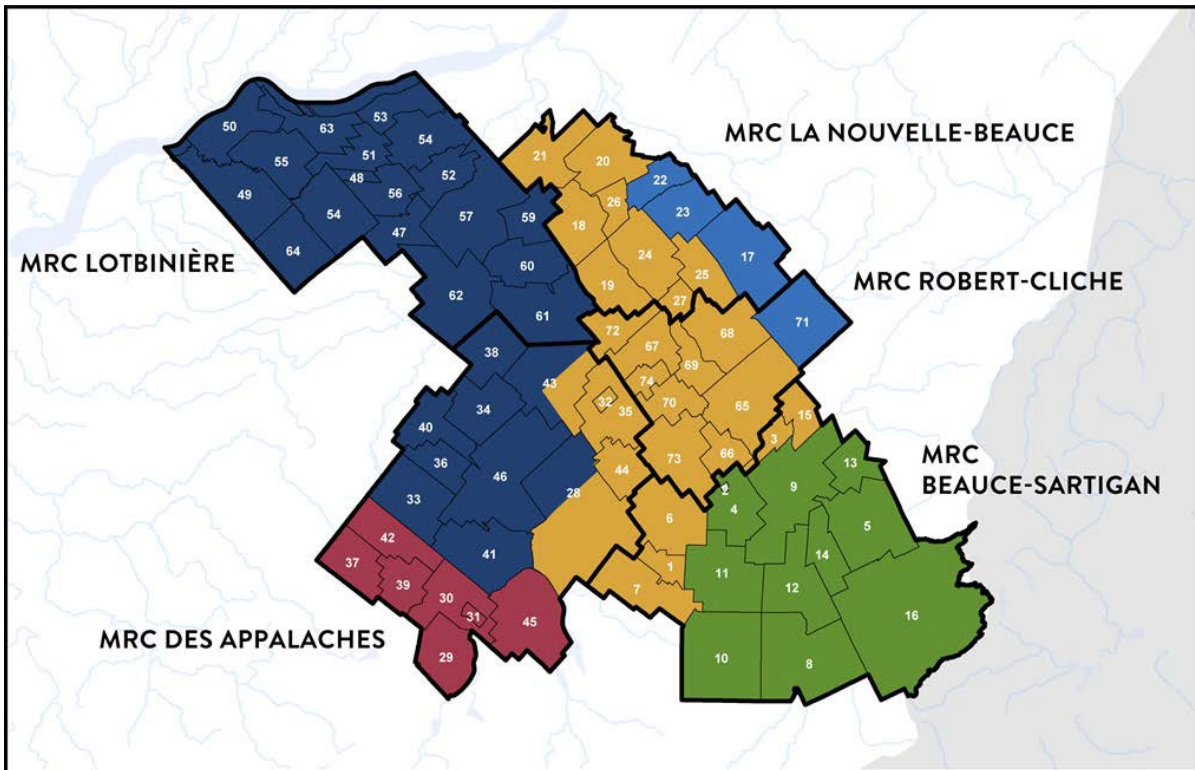


**Claude Tremblay**  
Agente de secrétariat

**LE TERRITOIRE DE L'AGENCE ET DES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS**

L'Agence a accrédité 10 conseillers forestiers. Ceux-ci offrent des services et supports techniques aux producteurs forestiers reconnus. Il y a les conseillers

forestiers indépendants et, sur des territoires délimités, les groupements forestiers. La compagnie Domtar intervient uniquement sur ses propriétés forestières.



MRC BEAUCE SARTIGAN	MRC LA NOUVELLE-BEAUCE	MRC LES APPALACHES	MRC LOTBINIÈRE	MRC ROBERT-CLICHE
01. La Guadeloupe	17. Frampton	28. Adstock	47. Dosquet	65. Beauceville
02. Lac-Poulin	18. St-Bernard	29. Beaulac-Garthby	48. Laurier-Station	66. St-Alfred
03. Notre-Dame-des-Pins	19. St-Elzéar	30. Disraeli (paroisse)	49. Leclercville	67. St-Frédéric
04. St-Benoît-Labre	20. St-Isidore	31. Disraeli (ville)	50. Lotbinière	68. St-Joseph-de-Beauce
05. St-Côme-Linière	21. St-Lambert-de-Lauzon	32. East Broughton	51. N.-D.-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	69. St-Joseph-des-Érables
06. St-Éphrem-de-Beauce	22. Ste-Hénédine	33. Irlande	52. St-Agapit	70. St-Jules
07. St-Évariste-de-Forsyth	23. Ste-Marguerite	34. Kinnear's Mills	53. St-Antoine-de-Tilly	71. St-Odilon-de-Cranbourne
08. St-Gédéon-de-Beauce	24. Ste-Marie	35. Sacré-Coeur-de-Jésus	54. St-Apollinaire	72. St-Séverin
09. St-Georges	25. Sts-Anges	36. St-Adrien-d'Irlande	55. St-Édouard-de-Lotbinière	73. St-Victor
10. St-Hilaire-de-Dorset	26. Scott	37. St-Fortunat	56. St-Flavien	74. Tring-Jonction
11. St-Honoré-de-Shenley	27. Vallée-Jonction	38. St-Jacques-de-Leeds	57. St-Gilles	
12. St-Martin		39. St-Jacques-le-Majeur	58. St-Janvier-de-Joly	
13. St-Philibert		40. St-Jean-de-Brebeuf	59. St-Narcisse-de-Beaurivage	
14. St-René		41. St-Joseph-de-Coleraine	60. St-Patrice-de-Beaurivage	
15. St-Simon-les-Mines		42. St-Julien	61. St-Sylvestre	
16. St-Théophile		43. St-Pierre-de-Broughton	62. Ste-Agathe-de-Lotbinière	
		44. Ste-Clotilde-de-Beauce	63. Ste-Croix	
		45. Ste-Praxède	64. Val-Alain	
		46. Thetford Mines		

<b>A</b>	Aménagement forestier coopératif de Wolle
<b>B</b>	Groupement forestier et agricole de Beauce-Sud Inc.
<b>C</b>	Groupement forestier Chaudière Inc.
<b>D</b>	Groupement Agro-Forestier Lotbinière Mégantic Inc.
<b>E</b>	Groupement forestier du Sud de Dorchester Inc.

**LES GROUPEMENTS FORESTIERS PAR TERRITOIRE**

**Laforêt, Coopérative de services forestiers**

115, rue Principale  
Ham Nord (Québec) G0P 1A0  
819-344-2232  
Courriel : [laforet@laforet.coop](mailto:laforet@laforet.coop)

**Groupe forestier et agricole de Beauce-Sud**

34, 4<sup>e</sup> Rue Ouest  
Saint-Martin (Québec) G0M 1B0  
418-382-5068  
Courriel : [info@gfbeauce-sud.com](mailto:info@gfbeauce-sud.com)

**Groupe forestier Chaudière**

356, rue Principale  
Saint-Victor (Québec) G0M 2B0  
418-588-6674  
Courriel : [gfchaud@telvic.net](mailto:gfchaud@telvic.net)

**Groupe agro-forestier Lotbinière-Mégantic**

2622, rue Saint-Pierre  
Sainte-Agathe-de-Lotbinière (Québec) G0S 2A0  
418-599-2828  
Courriel : [lotmeg@coopsteagathe.com](mailto:lotmeg@coopsteagathe.com)

**Groupe forestier du Sud de Dorchester**

1506, 25<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0  
418-594-8208  
Courriel : [dorchest@gfsdinc.com](mailto:dorchest@gfsdinc.com)

**LES CONSEILLERS FORESTIERS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

**Arbosilva**

1120, rue Lallier  
Thetford Mines (Québec) G6H 2M6  
418-281-0716  
Courriel : [remi.morin@arbosilva.com](mailto:remi.morin@arbosilva.com)

**Association des propriétaires de boisés de la Beauce**

3500, boul. Dionne  
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9  
418-228-5110  
Courriel : [apbb@apbb.qc.ca](mailto:apbb@apbb.qc.ca)

**Conseillers forestiers de la région de Québec**

1000, avenue Saint-Jean-Baptiste, Suite 105  
Québec (Québec) G2E 5G5  
367-777-0555  
Courriel : [cfrq@cfrq.ca](mailto:cfrq@cfrq.ca)

**Services forestiers François Martel**

6691, rue Salaberry  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1K2  
819-583-2078  
Courriel : [francois.martel@servicesforestiers.ca](mailto:francois.martel@servicesforestiers.ca)

### **ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT ET DU PERSONNEL**

Au cours de l'année 2022-2023, le président ainsi que le personnel de l'Agence se sont impliqués dans différents dossiers, activités de concertation, support, réseautage et formations, tels que :

#### **CONCERTATION, SUPPORT ET RÉSEAUTAGE**

- Comité de développement agroalimentaire des Appalaches
- Comité de pilotage du PDZA de la MRC de Lotbinière
- Comité d'analyse de projets de la MRC des Appalaches
- Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
- Consultation forêt-agriculture du MTQ pour le projet de la voie de contournement de l'autoroute 73
- Forum du PDZA de la MRC de Lotbinière
- Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour
- Organisme de bassins versants de la zone du Chêne
- Plan de développement du territoire agricole et forestier de la Nouvelle-Beauce
- Plan directeur de l'eau de la municipalité d'Irlande
- Plan régional de développement des milieux humides et hydriques en Chaudière-Appalaches
- Présentation aux MRC de Lotbinière et de Nouvelle-Beauce de la nouvelle catégorie des immeubles forestiers
- Société d'aide au développement de la collectivité de l'Amiante
- Table des Agences - MRNF
- Table nationale de la forêt privée
- Congrès OIFQ

#### **FORMATIONS**

- Gestion du nerprun bourdaine dans les Appalaches (théorie + terrain)
- Nouvelles exigences légales de la Loi 25
- Révision MSCR, martelodrome à La Patrie
- Café conférence Université Laval portant sur les crédits de carbone
- Kiosque au week-end forestier et acéricole de Courcelles
- Visite terrain de travaux réalisés chez Domtar
- Rédaction stratégique
- Règlement relatif aux projets de boisement et reboisement admissibles à la délivrance de crédits compensatoires sur le marché réglementé Québec/Californie
- Forêts paludifiées, sols et changements climatiques en forêt boréale
- Tutoriels et documentation sur les modèles de systèmes agroforestiers
- Congrès mondial d'agroforesterie à Québec



**PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES (PAMVFP)**

L'Agence administre plusieurs programmes dont le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* qui vise à promouvoir l'aménagement forestier et à financer des travaux sylvicoles. Les ressources qui sont

nécessaires au fonctionnement de l'Agence et à la vérification opérationnelle des travaux réalisés par les conseillers forestiers accrédités sont soutenues financièrement par ce programme.

**CONTRIBUTIONS EN SERVICES PAR LES PARTENAIRES**

L'implication des partenaires est essentielle pour l'avancement des dossiers mis de l'avant par l'Agence.

Leur participation en services, en temps et en frais encourus pour les réunions correspond à un montant de 45 065 \$.

**TABLEAU 1. CONTRIBUTION EN SERVICE DES PARTENAIRES**

Partenaires	Participation au conseil d'administration	Participation aux autres comités et services	Total (\$)
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 600	800	4 400
MRC Beauce-Sartigan	1 600	-	1 600
MRC La Nouvelle-Beauce	1 200	-	1 200
MRC des Appalaches	1 600	19 865 <sup>1</sup> 800	22 265
MRC de Lotbinière	1 600	-	1 600
MRC Beauce-Centre	2 000	-	2 000
Laforêt, Coopérative de services forestiers	2 000	-	2 000
Groupement forestier Chaudière	1 600	800	2 400
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	2 000	-	2 000
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2 000	800	2 800
Produits forestiers D&G Ltée	2 000	800	2 800
<b>Total</b>	<b>21 200 \$</b>	<b>23 865 \$</b>	<b>45 065 \$</b>

1. L'Agence est logée gracieusement par la MRC des Appalaches. Un montant de 19 865 \$ représente la valeur annuelle du loyer.

## Contributions financières par les partenaires

### CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES PAR LES PARTENAIRES

#### LE MRNF

Le ministre des Ressources naturelles et des Forêts attribue annuellement à l'Agence un financement pour la réalisation de travaux sylvicoles par l'entremise des conseillers forestiers accrédités. En 2022-2023, ce montant s'élevait à 2 352 088 \$

L'Agence a également reçu une somme additionnelle de 2 600 000 \$, au 31 mars 2021, pour la réalisation de travaux supplémentaires, sur une période de 4 ans. Une deuxième tranche au montant de 910 000 \$ a été utilisée au cours de l'année financière 2022-2023.

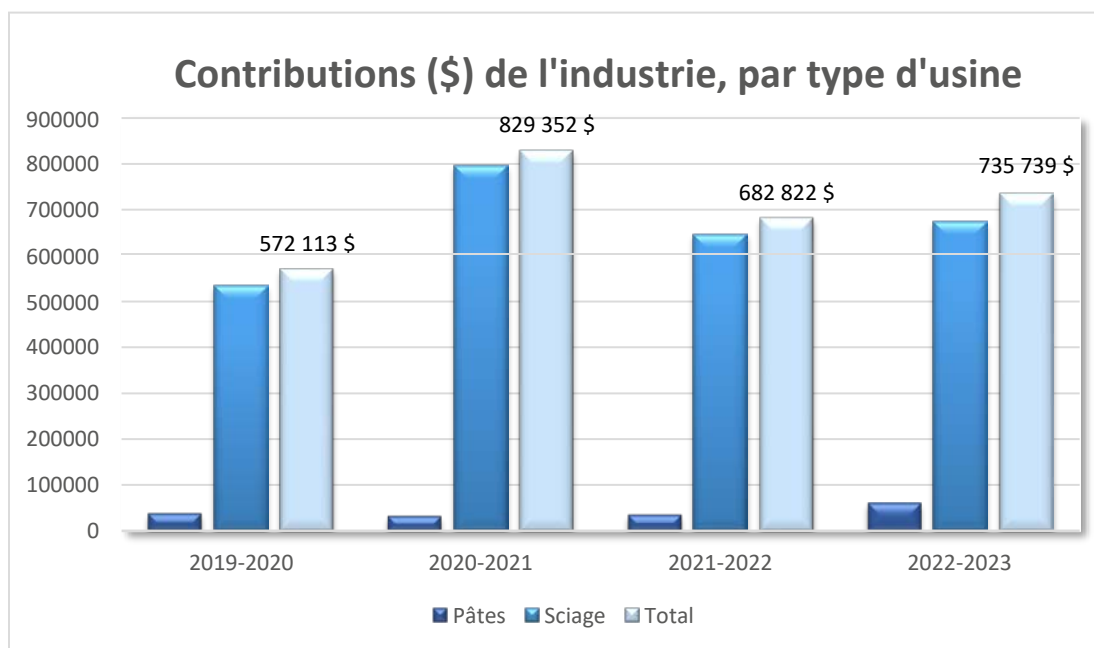
#### L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

La liste suivante représente les 31 usines ayant versé leur contribution financière pour l'achat de bois en forêt privée de notre territoire :

- Blanchette & Blanchette Inc.
- Bois Cargault Inc.
- Bois Daaquam Inc.
- Bois Daaquam Inc. (div. Saint-Pamphile)
- Bois Hunting Inc.
- Bois LIB Inc.
- Carrier & Bégin Inc.
- Champeau Mégantic
- Clermond Hamel Ltée
- Commonwealth Plywood Ltée
- Compagnie de Placage Mégantic
- Domtar Inc., Papiers communication
- Entreprise forestière Lambert Inc.
- Fontaine Inc.
- Groupe Crête Cherstey Inc.
- Groupe NBG Inc.
- Industries Maibec Inc. (St-Théophile)
- La Menuiserie d'East Angus Inc.
- Les Industries Picard et Poulin Inc.
- Mobilier Rustique (Beauce) Inc.
- Multibois F.L. Inc.
- Preverco Inc. (Division scierie)
- Produits forestiers Arbec Inc.
- Produits forestiers D.&G. Ltée
- René Bernard Inc.
- Scierie Alexandre Lemay et Fils Inc.
- Scierie Carrière Sawmill Ltée
- Scierie Clifton
- Scierie Lapointe et Roy Ltée
- Scierie Ste-Thècle Inc.
- Stella-Jones Inc.

**TABLEAU 2. CONTRIBUTIONS DE L'INDUSTRIE PAR TYPE D'USINE (\$)**

Usines de sciage	91,8 %	675 290
Usines de pâte et papier	8,2 %	60 449
<b>Total</b>		<b>735 739 \$</b>



			P/R À 2021
MRC de Lotbinière	67 982 \$	9,2 %	+ 4,9 %
MRC des Appalaches	256 781	34,9 %	+16,5 %
MRC Beauce-Centre	117 949	16,0 %	- 19,3 %
MRC de Beauce-Sartigan	183 150	24,6 %	- 6,4 %
MRC de La Nouvelle-Beauce	78 090	10,6 %	+ 39,9 %
Plan conjoint de l'APBB <sup>1</sup>	31 635	4,3 %	N/A
Plan conjoint du SPFRQ <sup>1</sup>	152	0,0 %	N/A
<b>Total</b>	<b>735 739 \$</b>		<b>+7,7 %</b>

<sup>1</sup> achats provenant du territoire des plans conjoints mais dont la provenance par MRC n'est pas détaillée.

**TABEAU 4. ACHATS DE BOIS DE L'INDUSTRIE SELON LES GROUPES D'ESSENCES PAR MRC (m<sup>3</sup>)**

MRC	SE	THO	PIB-PIR	AR	FM	FD	Total (m <sup>3</sup> )
MRC de Lotbinière	51 340	2 176	1 011	2 879	8 265	2 251	67 982
MRC des Appalaches	228 005	7 016	3 806	683	8 540	8 730	256 781
MRC Beauce-Centre	107 354	6 513	2 592	184	1 091	214	117 949
MRC de Beauce-Sartigan	165 147	9 277	3 094	136	1 185	4 329	183 168
MRC de La Nouvelle-Beauce	68 766	4 526	3 998	0	284	512	78 087
Sous-total (m <sup>3</sup> )	620 673	29 508	14 502	3 883	19 365	16 037	703 967
Plans conjoints <sup>1</sup>	3 652	0	0	0	10 546	17 589	31 787
<b>Total (m<sup>3</sup>)</b>	<b>624 325</b>	<b>29 508</b>	<b>14 502</b>	<b>3 883</b>	<b>29 911</b>	<b>33 626</b>	<b>735 754</b>
Possibilité forestière (m <sup>3</sup> /an)	498 809	95 843			73 926	409 577	1 078 155
% de la récolte de la possibilité forestière	125 %	50 %			40 %	8 %	68 %
% de la récolte de la possibilité forestière en 2021	117 %	48 %			39 %	6 %	63 %

<sup>1</sup> achats provenant du territoire des plans conjoints mais dont la provenance par MRC n'est pas détaillée.

**Légende**

- SE Sapin-épinette
- THO Thuya de l'Est
- PIB-PIR Pin blanc-Pin rouge
- AR Autres résineux
- FM Peuplier, tremble
- FD Feuillu mélangé

**LA CLIENTÈLE**

Ce sont 502 propriétaires forestiers qui ont bénéficié du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), du programme Subvention 2021, ainsi que du programme FEFEC-boisement de friches. Ce nombre représente 12 % des 4 187 producteurs forestiers reconnus sur l'ensemble du territoire de l'Agence au 31 mars 2023 (Tableau 5).

L'aide financière moyenne par propriétaire a connu une légère augmentation. De 7 020 \$ en 2021, elle se chiffrait à 7 710 \$ en 2022.

**TABLEAU 5. RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE MOYENNE ATTRIBUÉE AUX PROPRIÉTAIRES PAR CONSEILLER FORESTIER**

Conseiller forestier	Nombre de propriétaires	Aide financière moyenne (\$)	Total (\$)
Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic	80	7 317	585 380
Groupement forestier Chaudière	104	7 822	813 456
Groupement forestier de Beauce-Sud	68	9 262	629 833
Groupement forestier de Dorchester	17	3 494	59 399
Laforêt, Coopérative de services forestiers	27	10 333	278 983
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	141	7 016	989 326
Arbosilva	7	10 384	72 686
Services forestiers François Martel	5	7 234	36 169
Conseillers forestiers de la région de Québec	52	7 347	382 052
Domtar	1	n/a	23 319
<b>Total</b>	<b>502</b>	<b>7 710 \$</b>	<b>3 870 602 \$</b>

La répartition des investissements par MRC n'a pas connu de variation significative par rapport à l'an dernier (Tableau 6).

**TABLEAU 6. RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE MOYENNE PAR TERRITOIRE DE MRC**

MRC	Nombre de propriétaires	Aide financière moyenne (\$)	Total (\$)	Total (%)
Beauce-Sartigan	148	7 920	1 172 206	30 %
La Nouvelle-Beauce	53	6 345	336 275	9 %
Les Appalaches	165	9 230	1 522 974	39 %
Lotbinière	52	6 737	350 343	9 %
Beauce-Centre	86	5 684	488 803	13 %

**TRAVAUX SYLVICOLES RÉALISÉS**

**TABLEAU 7. RÉPARTITION DES TRAVAUX SYLVICOLES PAR PROGRAMME**

Type de travaux	Programme d'aide à la forêt privée		Programme Subvention 2021		Boisement de friches (FEFEC)		Total	
	ha	\$	ha	\$	ha	\$	ha	\$
<b>Préparation de terrain</b>	485	454 182	-	-	6	8 512	491	462 694
<b>Reboisement</b>								
Plantation	740 061 plants	430 647	-	-	67 910 plants	40 430	<b>807 971 plants</b>	<b>471 076</b>
Regarni <sup>1</sup>	29 070 plants	19 629	-	-	1 167 plants	777	<b>30 237 plants</b>	20 406
<b>Sous-total</b>	<b>769 131 plants</b>	<b>450 276</b>	-	-	<b>69 077 plants</b>	<b>41 207</b>	<b>838 208 plants</b>	<b>491 482</b>
<b>Entretien de plantation</b>	523	1 074 174	-	-	43	55 760	566	1 129 934
<b>Travaux non commerciaux</b>								
Dégagement de peuplement naturel	29	57 307	-	-	-	-	29	57 307
Éclaircie précommerciale systématique	11	18 829	-	-	-	-	11	18 829
Éclaircie précommerciale puits de lumière martelé	2	2 942	-	-	-	-	2	2 942
<b>Sous-total</b>	<b>43</b>	<b>79 077</b>	-	-	-	-	<b>43</b>	<b>79 077</b>
<b>Travaux commerciaux</b>								
Première éclaircie commerciale résineuse de peuplement naturel	27	38 332	19	22 017	-	-	46	60 350
Première éclaircie commerciale résineuse de plantation	263	353 959	237	306 784	-	-	500	660 742
Deuxième éclaircie commerciale résineuse de plantation	9	7 240	51	50 505	-	-	60	57 745
Éclaircie commerciale autres résineux	-	-	1	1 144	-	-	1	1 144
Éclaircie commerciale de feuillus d'ombre	-	-	11	12 896	-	-	11	12 896
Jardinage de résineux	0,4	562	10	12 656	-	-	11	13 217
Jardinage de feuillus d'ombre	59	71 416	105	124 173	-	-	164	195 589
Coupe progressive	46	44 410	90	90 706	-	-	136	135 117
Coupe de récupération	10	6 695	4	2 100	-	-	14	8 795
Martelage	185	32 803	315	55 277	-	-	500	88 080
Aide technique à la mobilisation des bois	432	122 160	574	162 628	-	-	1 006	284 789
<b>Sous-total</b>	<b>1 031</b>	<b>677 578</b>	<b>1 418</b>	<b>840 886</b>	-	-	<b>2 449</b>	<b>1 518 464</b>
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>2 082</b>	<b>2 735 287 \$</b>	<b>1 418</b>	<b>840 886 \$</b>	<b>48</b>	<b>105 479 \$</b>	<b>3 548</b>	<b>3 681 652 \$</b>

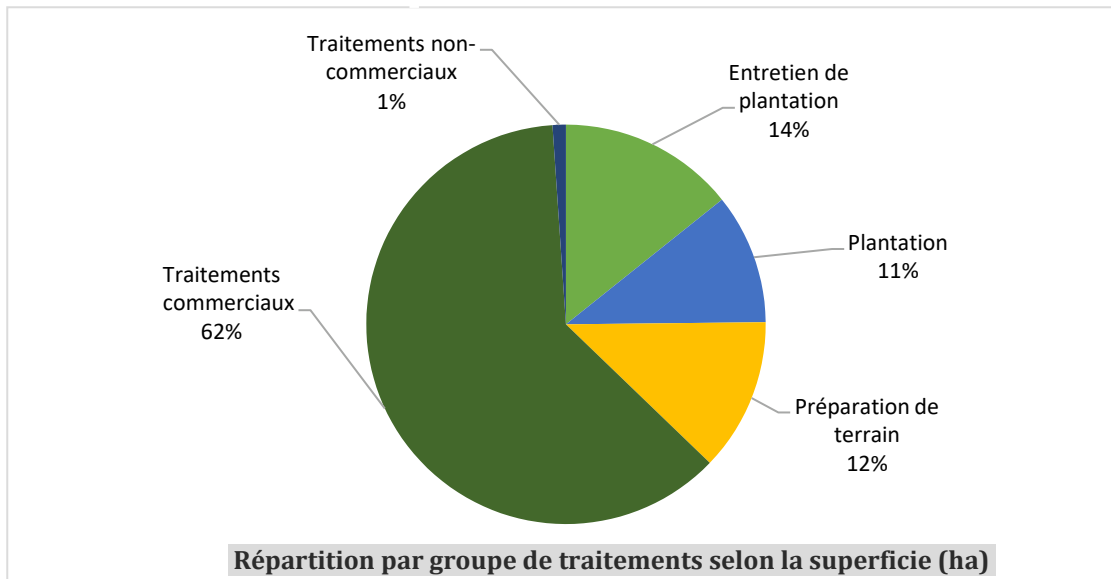
1- Cela inclus l'enrichissement (~3000 plants)

2- Cela exclus le nombre de plants dans la colonne ha

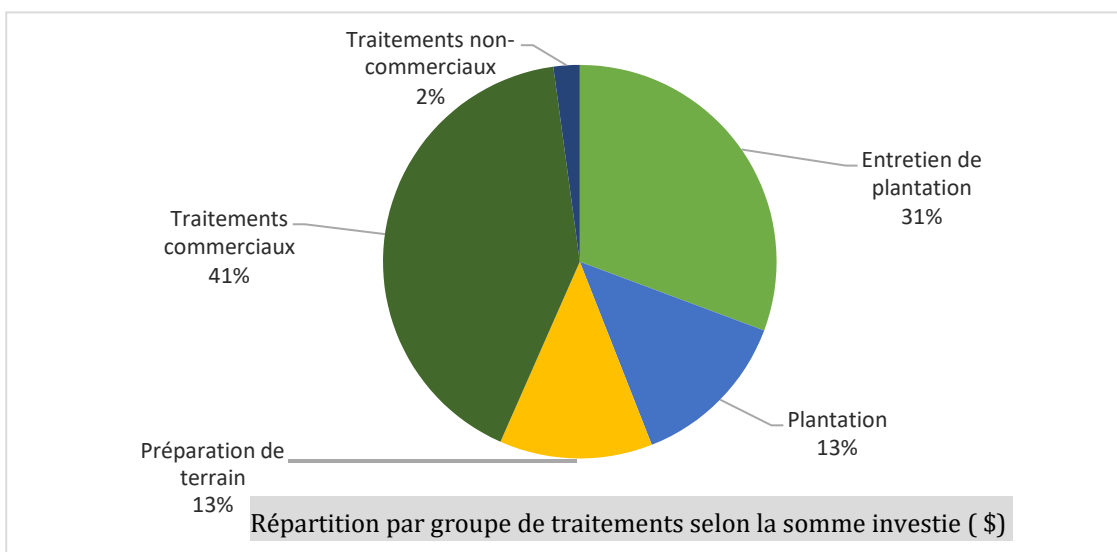
3- Un montant de 188 951 \$ a été facturé lors de la réalisation de travaux sylvicoles pour pallier à la hausse du prix du carburant et du coût de la vie (non inclus)

**FAITS SAILLANTS**

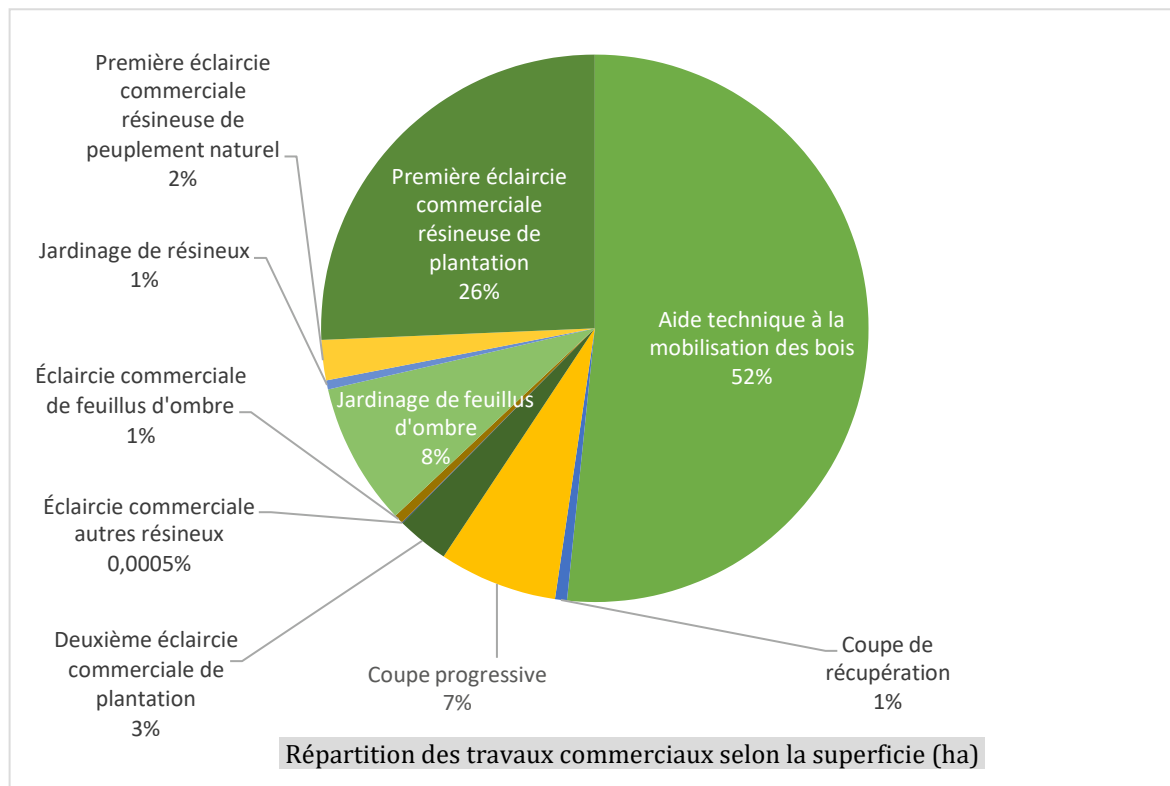
**TRAVAUX SYLVICOLES (LE MARTELAGE N'EST PAS COMPTABILISÉ)**



- Les travaux commerciaux représentent 62 % des superficies traitées.
- Les travaux en chaîne (gr.05-06-07) ont connu une légère hausse de 2 % des superficies traitées. Le reboisement est plus bas de 139 707 plants, soit environ 70 ha de reboisé en moins.
- Par rapport à 2019, les travaux en chaîne ont connu une hausse de 31 % des superficies

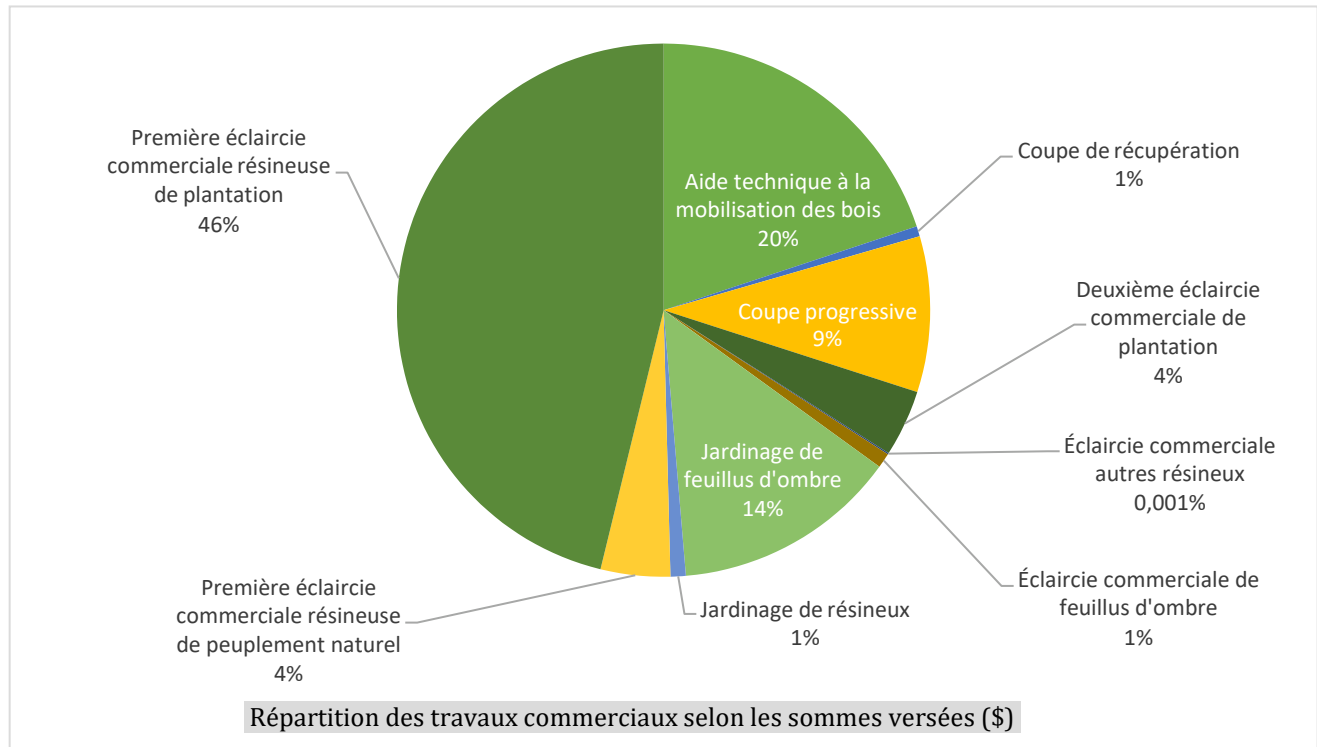


- La proportion des sommes investies dans les travaux commerciaux a diminué de 3 %.
- Les travaux en chaîne représentent 57 % des sommes investies dans l'année, soit 2M\$. C'est 9 % de plus qu'en 2021 (1,9 M\$). Par rapport à 2020, c'est une augmentation de 25 % des sommes investies dans les travaux en chaîne.

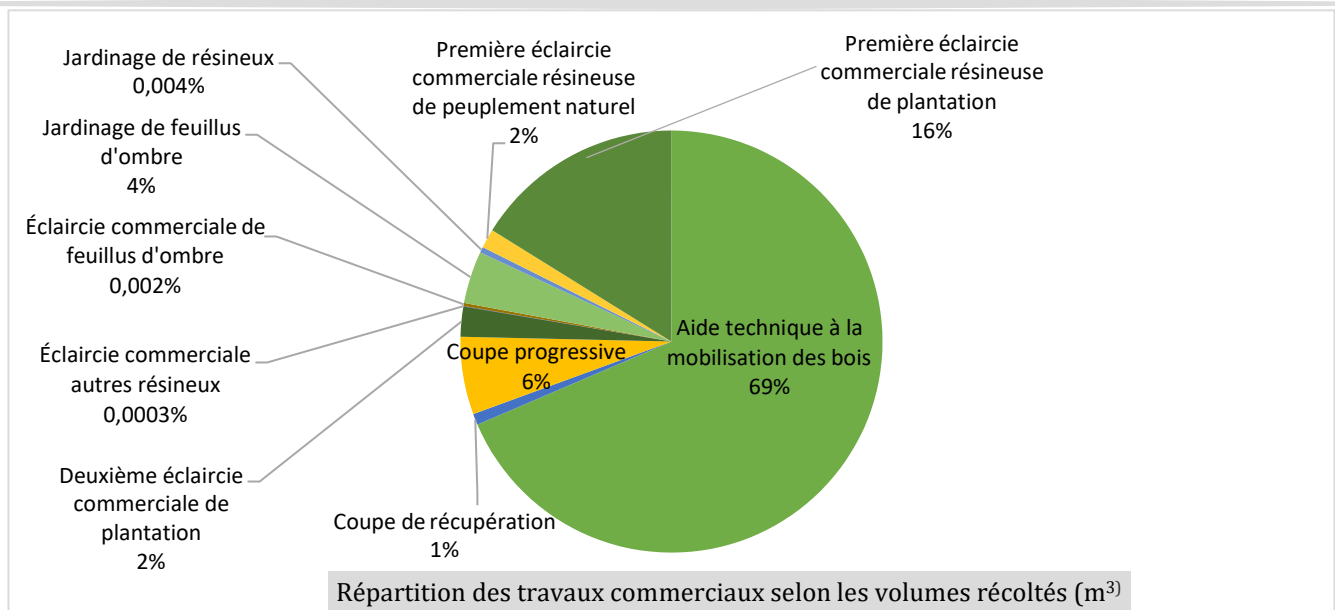


- La première éclaircie commerciale en plantation (SEPM) représente 26 % des superficies traitées et 46 % des budgets en travaux commerciaux.
- La première éclaircie de plantation a augmenté de 18 %.
- La première éclaircie en peuplement naturel a diminué de 45 %.
- L'aide technique à la mobilisation des bois représente 52 % des superficies traitées en travaux commerciaux. C'est une baisse de 12 % par rapport à l'an dernier.

## Travaux sylvicoles



- La première éclaircie commerciale en plantation (SEPM) représente 46 % des sommes investies en travaux commerciaux.
- L'aide technique à la mobilisation des bois représente 20 % des sommes investies en travaux commerciaux, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'an dernier.



- Les volumes récoltés proviennent majoritairement de l'aide technique à la mobilisation, c'est 13 % de moins par rapport à l'an dernier.
- C'est 28 330 m<sup>3</sup> en moins cette année, soit une baisse de 14%.



**VOLUMES RÉCOLTÉS**

Les volumes récoltés pour les traitements sylvicoles réalisés dans des peuplements naturels et dans des plantations de résineux sont indiqués dans le Tableau 8. Ces données découlent de l'information contenue dans les rapports d'exécution produits par les conseillers forestiers. Le volume moyen récolté par hectare a légèrement diminué, passant de 93 m<sup>3</sup>/ha en 2021 à 92 m<sup>3</sup>/ha en 2022.

C'est 26 273 m<sup>3</sup> qui ont été récoltés en moins par rapport à l'année précédente, soit une diminution de 12,8 %.

La deuxième éclaircie commerciale de plantations représente 60 ha des 560 ha traités avec une récolte de

4 128 m<sup>3</sup>. Elle correspond à 11 % de la superficie traitée en éclaircie de plantations et à 12 % des volumes issus des éclaircies de plantations résineuses. Ce résultat est comparable à celui de l'année précédente.

Les travaux d'éducation de peuplements feuillus ont connu une augmentation par rapport à l'an dernier, passant de 166 ha en 2021 à 175 ha en 2022, soit une augmentation de 5,1 %. Depuis 2 ans, on observe une hausse de 55 % des superficies traitées dans ce groupe de travaux.

**TABLEAU 8. VOLUMES RÉCOLTÉS (M<sup>3</sup>)**

Programmes	Éclaircie commerciale de plantations résineuses		Autres travaux commerciaux – peuplements résineux		Travaux d'éducation de peuplements feuillus		Total	
	Sup. (ha)	Vol. (m <sup>3</sup> )	Sup. (ha)	Vol. (m <sup>3</sup> )	Sup. (ha)	Vol. (m <sup>3</sup> )	Sup. (ha)	Vol. (m <sup>3</sup> )
Programme de mise en valeur (PAMVFP)	272	16 499	516	59 275	59	2 695	846	78 469
Subvention 2021	288	16 663	698	79 628	116	4 929	1 103	101 220
<b>Total</b>	<b>560</b>	<b>33 162</b>	<b>1 214</b>	<b>138 903</b>	<b>175</b>	<b>7 624</b>	<b>1 949</b>	<b>179 689</b>
Moyenne	59 m <sup>3</sup> /ha		114 m <sup>3</sup> /ha		44 m <sup>3</sup> /ha		92 m <sup>3</sup> /ha	
Moyenne 2021-2022	61 m <sup>3</sup> /ha		109 m <sup>3</sup> /ha		45 m <sup>3</sup> /ha		93 m <sup>3</sup> /ha	



Crédit photo Arbosilva

## **Autres programmes**

---

### **PROGRAMME DE 2 MILLIARDS DE PLANTS**

Le Programme de 2 milliards de plants a pour objectif le reboisement de superficies issues de perturbations naturelles, telles que des épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette (TBE) ou autres insectes ravageurs, de chablis, feu, etc.

Il n'y a pas eu de travaux sylvicoles au cours de la saison dernière. Pour la présente année, un montant résiduel de 50 341 \$ sera disponible pour entretenir les plants qui ont été mis en terre en 2021. Néanmoins, la saison 2023-2024 devrait constituer la dernière année du programme.

### **FONDS DU LEADERSHIP POUR UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE**

Le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) finance des projets de boisement de friches en forêt privée. Dans une perspective globale dans la lutte contre les changements climatiques, l'objectif de ce programme est de réduire les gaz à effet de serre et d'augmenter la séquestration du carbone par la mise en terre de plants forestiers.

Pour la saison 2022-2023, ce sont 68 732 plants qui ont été mis en terre, représentant une superficie de 35,6 ha.

Les travaux préparatoires (déchiquetage) au boisement et les entretiens de plantations ont représenté respectivement 5,87 ha et 38,78 ha.

C'est un investissement de 105 479 \$ qui a été réalisé en travaux.



**PLAN D'ACTION POUR LA MOBILISATION DES BOIS**

Ce plan d'action vise à soutenir le développement de la forêt privée notamment par une augmentation des volumes de bois récoltés et livrés aux usines de transformation de la région.

**Les volume récoltés**

Pour l'année 2022, la cible fixée pour le territoire de l'Agence de la Chaudière était de 655 000 m<sup>3</sup>. Les résultats obtenus ont dépassé largement les attentes puisqu'il s'est récolté 806 900 m<sup>3</sup> de bois, soit 23,2 % de plus qu'anticipé. Ce volume représente 13,5 % de tous les bois récoltés pour l'ensemble de la forêt privée du Québec (5 974 700 m<sup>3</sup>). Ainsi, notre territoire se classe au troisième rang provincial pour les volumes de bois mis en marché.

De même, il s'est récolté 654 500 m<sup>3</sup> dans la catégorie sapins-épinettes, soit 17,2 % de la récolte provinciale qui est de 3 803 600 m<sup>3</sup>. Ce résultat positionne la région au deuxième rang.



## **Démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la récolte de bois**

### **DÉMARCHE RÉGIONALE DE MOBILISATION DES PROPRIÉTAIRES À LA RÉCOLTE DE BOIS**

Le *Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024* prévoit une démarche régionale de mobilisation pour chacune des agences : l'objectif étant d'augmenter la récolte de bois pour répondre aux orientations du MRNF, notamment celle qui cible, par la contribution de toutes les régions du Québec, un volume de 7,8 M m<sup>3</sup> de bois à livrer aux usines en 2024.

Sur recommandation du groupe régional de mobilisation, le plan d'action a été adopté au printemps 2022 par le conseil d'administration. Ainsi, les partenaires conviennent de la cible de récolte suivante :

Cible pour les volumes livrables de 2021 à 2024 (m<sup>3</sup>)

Années	2021	2022	2023	2024
Cible régionale	640 000	655 000	670 000	680 000
Volume livré région	821 500	806 900		
% de la cible	128,4 %	123,2 %		
Cible provinciale	6 100 000	n/d	n/d	7 800 000
Volume livré province	6 690 700	5 974 700		
% volume livré par la région p/r au volume livré provincial	12,3 %	13,5 %		

- Le volume livré par la région représente 13,5 % du volume total livré au niveau provincial

- C'est une augmentation de 1,2 % de l'effort régional par rapport à 2021 qui était de 12,3 %

Pour l'atteinte de la cible, il est prévu de réaliser 10 actions dont l'état d'avancement est résumé ici :

- **Action #1 - Réalisée**  
Présenter au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs une demande de financement additionnelle pour contribuer à l'atteinte de la cible de mobilisation.
- **Action #2 - Réalisée**  
Faire un nouveau calcul de la possibilité de récolte forestière du territoire et intégrer les résultats dans la mise à jour du PPMV.
- **Action #3 - En continue**  
Poursuivre les campagnes d'information et de transfert de connaissances auprès des producteurs forestiers.
- **Action #4 - En cours**  
Informers les municipalités sur la réglementation en matière d'abattage d'arbres.
- **Action #5 - Non débutée**  
Expérimenter une nouvelle méthode d'empilement des résidus forestiers pour éviter l'étape de la préparation de terrain et les coûts liés, suite à une coupe totale.
- **Action #6 - Non débutée**  
Évaluer les besoins en formation pour améliorer les méthodes de travail des opérateurs de multifonctionnelles et de porteurs dans un contexte de coupes partielles.
- **Action #7 - En cours**  
Ajouter de nouveaux traitements de peuplements feuillus dans la gamme de travaux admissibles du programme de mise en valeur.
- **Action #8 - En continue**  
Augmenter les superficies traitées en travaux commerciaux dans les peuplements de feuillus.
- **Action #9 - Non débutée**  
Ajouter un assouplissement aux règles de la CPTAQ concernant les érablières où il y a une présence accrue d'essences compagnes, particulièrement en résineux, afin de réaliser des prélèvements de plus de 25 % de la surface terrière.
- **Action #10 - Non débutée**  
Développer un environnement fiscal profitable aux producteurs forestiers pour la récolte de bois.

**PLAN D'ACTION DE L'AGENCE**

L'Agence dépose annuellement au MRNF un plan d'action qui contient plusieurs cibles. L'objectif de ce plan est de maximiser les retombées pour le bénéfice de la forêt privée. Le Tableau 9 illustre les résultats obtenus en 2022-2023. Ces données concernent uniquement le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)*.

**TABLEAU 9. BILAN DU PLAN D'ACTION 2022-2023**

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles</b>	<b>Résultats</b>	<b>Cible atteinte</b>
Réaliser des travaux sylvicoles	Sommes investies en travaux non commerciaux	2 310 857 \$	2 057 709 \$	89,0 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux non commerciaux	1 592 ha	1 820 ha	114,3 %
	Sommes investies dans l'aide technique à la mobilisation des bois	64 060 \$	122 160 \$	190,7 %
	Nombre d'hectares réalisés dans l'aide technique à la mobilisation des bois	226 ha	432 ha	191,2 %
	Sommes investies en travaux commerciaux (excluant l'aide technique à la mobilisation des bois)	203 882 \$	555 417 \$	272,4 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux sylvicoles commerciaux	152 ha	415 ha	273,0 %
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications de la forêt privée	Sommes investies dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	80 000 \$	64 950 \$	81,2 %
Maintenir l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	25 000 \$	18 832 \$	75,3 %

Un montant supplémentaire de 155 614 \$ a été utilisé lors de la réalisation des travaux afin de pallier aux coûts additionnels d'opération dus aux mesures sanitaires et à la hausse des prix à la consommation. Ce montant n'est pas comptabilisé dans le tableau.

Les cibles ont été largement dépassées car les sommes prévues initialement pour les travaux en chaîne (gr.05-06-07) n'ont pas toutes été utilisées. Le montant résiduel a servi pour réaliser davantage de travaux commerciaux.

**LES ACTIONS DU PPMV**

**Reboisement de feuillus**

Depuis 2019, plusieurs projets sont menés pour augmenter le reboisement en feuillus nobles, notamment par l'enrichissement en sous-couvert forestier ou dans des trouées et par le boisement d'anciennes friches agricoles.

Ces projets s'inscrivent dans un objectif de diversification de la composition forestière afin de favoriser la résilience des forêts face aux changements climatiques.



À ce jour, ce sont 12 projets qui ont été amorcés couvrant une superficie de 22 ha, pour un total de 16 731 feuillus reboisés. Les principales essences mises en terre sont : le chêne rouge, le chêne à gros fruits, le noyer noir, le caryer cordiforme, le cerisier tardif et, dans une moindre mesure, l'érable à sucre.

D'ici 2-3 ans, nous devrions être en mesure de documenter les facteurs de réussite et d'échec des plantations de feuillus dans un contexte de forte pression de broutement et formuler des recommandations pour les futures plantations.



**Support et encadrement pour l'application des modalités du plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce - Phase I**

Il s'agit d'effectuer des travaux d'aménagement en appliquant les modalités prévues au Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce (Famine, St-Gédéon, Armstrong) et d'offrir un soutien technique et un transfert de connaissances auprès des acteurs concernés par les travaux (conseillers forestiers, propriétaires privés et opérateurs de machinerie).

Le projet se déroule sur une période de deux ans. Le volet – *travaux avec modalités fauniques* a permis de réaliser 10,53 ha réparti comme suit : 5,5 ha de dégagement de plantations, 4,08 ha d'éclaircies commerciales de plantations résineuses et 0,95 ha de coupe progressive de peuplement naturel de résineux.

Le projet a également pour but de mettre à jour l'indice de qualité des habitats des 3 ravages du sud de la Beauce. Cet objectif sera atteint au cours de la prochaine année.



## Les actions du PPMV

### Formation sur les produits forestiers non-ligneux destinée aux propriétaires et aux professionnels forestiers

L'intérêt envers les différents produits forestiers non-ligneux est grandissant. Les PFNL constituent entre autres les petits fruits, les champignons, les racines, les fleurs provenant des arbres, arbustes et les plantes herbacées, comestibles et médicinales. Ces produits sont souvent connus uniquement par les initiés. Les reconnaître et les mettre en valeur permettront aux usagers de les récolter tout en favorisant également la biodiversité des forêts. Ces produits peuvent être considérés dans les aménagements forestiers à la manière de jardins forêts, comme îlots résiduels ou en trouées, par exemple. Dans cet objectif, l'agence a accumulé du matériel photo et vidéo qui servira à créer une formation en ligne sur le sujet. On y présentera les principaux produits pouvant être trouvés dans la région sous couvert forestier, en friche ou en lisière. Cette formation gratuite sera accessible sur le site Web de l'Agence.



Photos : Claie de séchage de feuilles de tussilage, rhizome de médéole de Virginie, bosquet de pruniers noirs, champignons polypores écailleux

### Avancements du projet de forêt nourricière à Adstock (secteur Sacré-Cœur-de-Marie)

Le projet de création d'une forêt nourricière dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie avance graduellement. Il s'agit d'un type d'aménagement agroforestier diversifié composé de vivaces, d'arbustes et d'arbres qui, à maturité, demande très peu d'entretien pour produire des récoltes abondantes et diversifiées. Les bénéfices d'un tel aménagement sont nombreux : grande biodiversité, production d'aliments, résilience face aux changements climatiques, contribution à l'économie locale, séquestration du carbone, augmentation de la fertilité du sol, peu ou pas d'engrais synthétiques ou de pesticides, stockage et filtration de l'eau du sol, paysage naturel et diversifié.

Le site choisi pour l'aménagement se situe à proximité du Centre de transformation agroalimentaire des Appalaches. Un tel aménagement pourrait devenir un modèle dans le domaine de l'agroforesterie à l'échelle de la province. Le projet est en cours de structuration pour assurer sa pérennité dans le temps par l'intervention d'acteurs locaux. Les premières étapes d'implantation seront le design, le travail du sol et la création d'une haie brise-vent.



Images : Image 3D exemple de forêt nourricière (Conception Perma-Nourricier). Plan d'aménagement des haies brise-vents du projet



### ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES AUX PRODUCTEURS

Comme par les années passées, l'Agence disposait d'un budget de 25 000 \$ pour financer des activités de transfert de connaissances.

Les mandataires de l'Agence pour dispenser les formations sont : l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB), le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) et le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ).

Ce montant a été utilisé pour donner 12 cours à 101 producteurs forestiers.

Le SPFRQ et le SPFSQ ont annulé les cours prévus en raison d'une pénurie de formateurs.



Crédits photos APBB



**TABLEAU 15. FORMATIONS DONNÉES AUX PRODUCTEURS FORESTIERS**

Formations	APBB	SPFRQ	SPFSQ	Nombre de participants
Abattage manuel sécuritaire et notion d'affûtage destinés aux dames	1	-	-	6
Abattage manuel sécuritaire	2	-	-	14
Fiscalité forestière	2	-	-	18
Fiscalité forestière (cours en ligne)	1	-	-	21
J'améliore mon boisé – Intro gestion	2	-	-	15
Petit traité d'arpentage	1	-	-	7
Récolte de bois et partage de revenus	1	-	-	6
Transfert de boisés et d'érablières	1	-	-	9
Tronçonnage et façonnage des bois pour des revenus maximums	1	-	-	5
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>101</b>

### **ANALYSE DE FRICHES**

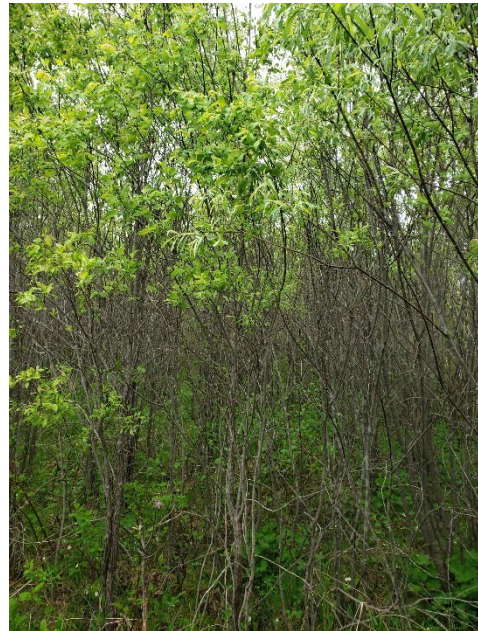
D'un commun accord entre la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, le MAPAQ, l'Agence des Appalaches et l'Agence de la Chaudière, une nouvelle procédure est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010 pour le processus d'analyse des demandes de reboisement de friches. Les détails se retrouvent dans les modalités administratives de l'Agence.

Lorsqu'une demande de révision de la décision du MAPAQ est soumise à l'Agence, celle-ci réfère le dossier au comité exécutif qui recommande, par la suite, au conseil d'administration, d'entériner ou de révoquer, en tout ou en partie, la décision rendue par le MAPAQ.



Si la décision du MAPAQ est renversée par le conseil d'administration, un avis est envoyé à la Direction régionale du MAPAQ pour l'informer de la décision rendue. Par la suite, l'Agence rend son verdict final en fonction de nouveaux arguments, s'il y a lieu, du MAPAQ.

Au cours de l'année 2022-2023, l'Agence a analysé une seule demande de révision pour le boisement de friches abandonnées.



## **RÈGLEMENTATION SUR L'ABATTAGE D'ARBRES**

L'Agence a analysé 108 demandes de permis d'abattage d'arbres avant leur émission par la MRC des Appalaches. Il s'agit d'une diminution de 8,5 % par rapport à l'année précédente.

De plus, 8 dossiers de plaintes ont été analysés et plusieurs avis techniques ont été donnés aux professionnels œuvrant sur le territoire de la MRC des Appalaches en lien avec le règlement 169 sur l'abattage d'arbres.



## **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SYLVICOLES**

Les demandes de renseignements sylvicoles qui sont adressées principalement par les notaires visent à obtenir toutes les informations requises pour des travaux financés conformément à des prescriptions sylvicoles.

Lors de la vente d'une propriété forestière, les parties en cause doivent connaître les obligations toujours en vigueur qui sont contractées envers l'Agence par le signataire desdites prescriptions de travaux sylvicoles.

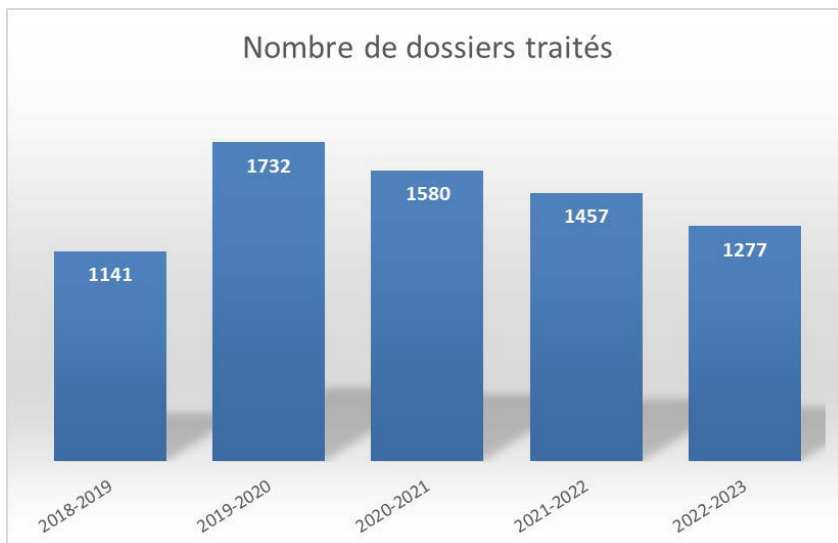
Les obligations varient dans le temps en fonction du type de traitement sylvicole réalisé ainsi que la date dudit traitement.

Ainsi, l'Agence a approuvé une liste de 22 vendeurs qui ont été libérés de toutes obligations relatives à la protection des investissements sylvicoles, suite à la vente de leur propriété forestière.

Par ailleurs, l'Agence a répondu à 71 demandes de renseignements sylvicoles au cours de la dernière année, soit une baisse de 16,5 % par rapport à l'année précédente qui était de 85.

## BUREAU D'ENREGISTREMENT DES PRODUCTEURS FORESTIERS

Au cours de la période 2022-2023, le Bureau d'enregistrement de la Chaudière a analysé 1 277 dossiers de producteurs forestiers, comparativement à 1 457 dossiers pour la même période l'année précédente. Parmi les dossiers traités, il y a 389 nouveaux propriétaires qui se sont enregistrés au registre des producteurs forestiers, soit avec un plan d'aménagement forestier (111) transféré par l'ancien propriétaire ou avec un nouveau plan (278).

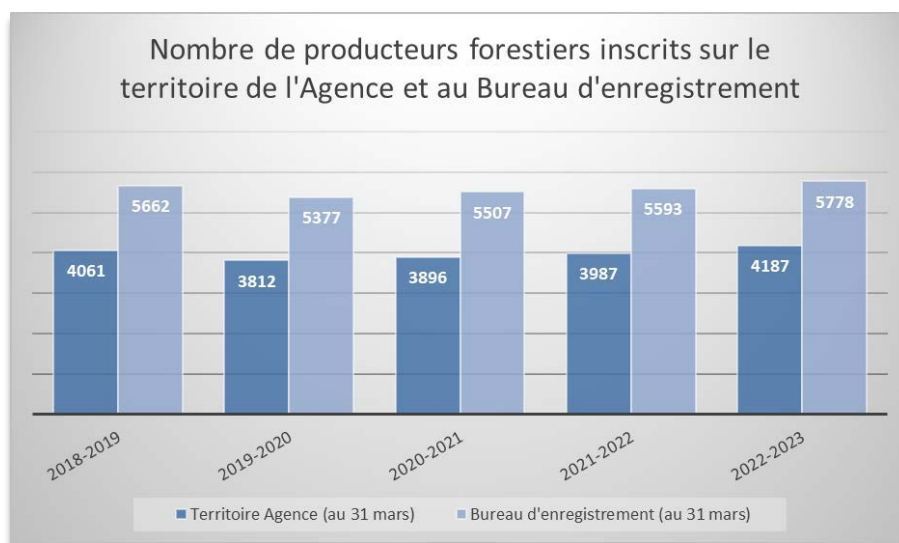


### ACTIVITÉS DÉTAILLÉES DU BUREAU D'ENREGISTREMENT EN 2022-2023

Type d'enregistrement	Total
Mise à jour du certificat (Vente)	29
Nouveau propriétaire avec PAF transféré	111
Ajout de lot avec nouveau PAF	57
Ajout de lot et mise à jour du lot	1
Ajout de lot avec PAF transféré	33
Renouvellement de certificat et de PAF	419
Renouvellement de PAF	84
Renouvellement de certificat	318
Modification de PAF	11
Modification du certificat	20
Demande de duplicata	2
Nouveau propriétaire	278
<b>Total général</b>	<b>1 277</b>

## Bureau d'enregistrement des producteurs forestiers (suite)

Au 31 mars 2023, on comptait 4 187 propriétaires de lots boisés ayant le statut de producteur forestier reconnu sur le territoire de l'Agence, tandis qu'il y a 5 778 dossiers actifs au registre des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Chaudière. Dans les deux cas, on observe une légère augmentation par rapport à l'an dernier.



## LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES FORESTIERS

L'intégration de la nouvelle catégorie *Immeubles forestiers* au rôle d'évaluation foncière des municipalités permet à ces dernières de moduler le taux de taxation entre 66 % et 100 % du taux de base pour les lots boisés sous aménagement afin d'encourager la mise en valeur des forêts situées sur leur territoire. Afin d'être admissible à cette mesure, les producteurs forestiers doivent vérifier la conformité de leur dossier, c'est-à-dire : le numéro de matricule du certificat de producteur forestier doit correspondre à celui du numéro de matricule du rôle d'évaluation municipale. Dans le cas contraire, ils doivent communiquer avec le Bureau d'enregistrement des producteurs forestiers qui gère leur dossier.

Le Bureau d'enregistrement a un mandat pour la correction/mise à jour des matricules inscrits au dossier d'enregistrement de producteurs forestiers. Dans le but de faciliter cette démarche, le MRNF a expédié une liste des dossiers à corriger pour chaque Bureau d'enregistrement.

Deux envois postaux ont été faits par le ministère par l'entremise des Bureaux d'enregistrement : le premier en mai et le second en juin 2022. En tout, 212 matricules étaient en erreur et, de ce nombre, 206 matricules ont été corrigés.



## ÉTATS FINANCIERS





**Agence régionale de mise en valeur des  
forêts privées de la Chaudière**

**États financiers  
au 31 mars 2023**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 16
Annexes	17 - 18

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
375, rue Labbé  
Thetford Mines (Québec)  
G6G 1Z4

T 418 335-7511

Aux administrateurs de  
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de contributions dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions de l'industrie, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022 et de l'actif net aux 1er avril 2022 et 2021 et aux 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Thetford Mines  
Le 21 juin 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127311

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports		
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	2 376 951	2 185 448
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Soutien additionnel (annexe D)	910 000	624 000
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	119 593	103 937
Fondation de la faune du Québec	9 246	5 640
Cotisations des membres	1 150	1 100
Location à titre gratuit (note 5)	19 865	19 865
Contributions de l'industrie	735 739	682 822
Autres contributions	11 812	43 219
Remboursement de travaux détruits	29 698	732
Services conseils	18 383	17 175
Revenus d'enregistrement de producteurs	37 863	56 739
Autres revenus divers	9 209	4 860
Pénalité vérification opérationnelle	248	1 683
Intérêts sur les placements évalués au coût après amortissement	39 107	24 488
	<u>4 318 864</u>	<u>3 771 708</u>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	321 671	336 177
Travaux - Programmes d'aide	3 884 003	3 740 611
Matériels - Terrain	806	2 688
Contrats de service	18 832	20 917
Travaux techniques (SIGGA)	6 773	3 571
Frais de représentation et de déplacements	7 426	7 795
Formation	1 417	1 327
Assurances	7 497	5 512
Charges locatives	24 114	23 924
Fournitures et frais de bureau	12 259	12 579
Télécommunications	6 700	4 650
Frais divers	594	781
Honoraires professionnels	55 809	12 762
Informatique	7 562	3 682
Frais d'acquisition de données	2 634	74
Frais bancaires	445	360
Amortissement des immobilisations corporelles	3 852	7 915
	<u>4 362 394</u>	<u>4 185 325</u>
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<u>(43 530)</u>	<u>(413 617)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

---

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	<b>696 910</b>	1 110 527
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<b>(43 530)</b>	(413 617)
Solde à la fin	<b><u>653 380</u></b>	<b><u>696 910</u></b>

---

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(43 530)	(413 617)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 852	7 915
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Soutien additionnel	(910 000)	(624 000)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>648</u>	<u>379 125</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(949 030)</u>	<u>(650 577)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des dépôts à terme	1 800 236	(1 374 171)
Immobilisations corporelles	<u>(3 117)</u>	<u>(3 603)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>1 797 119</u>	<u>(1 377 774)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Autres apports reportés et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(910 000)</u>	<u>(624 000)</u>
<b>Diminution nette de l'encaisse</b>	<b>(61 911)</b>	<b>(2 652 351)</b>
Encaisse au début	<u>917 817</u>	<u>3 570 168</u>
Encaisse à la fin	<u><u>855 906</u></u>	<u><u>917 817</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Situation financière

au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	855 906	917 817
Dépôts à terme, 0,96 %	639 935	932 171
Comptes clients	14 625	31 008
Comptes clients - Industries forestières (note 6)	125 165	107 042
Apports à recevoir	10 237	119 055
Taxes à la consommation à recevoir	<u>4 925</u>	<u>3 149</u>
	<b>1 650 793</b>	<b>2 110 242</b>
Long terme		
Dépôts à terme, taux de 1,2 %, échéant jusqu'en 2024	468 000	1 066 000
Immobilisations corporelles (note 7)	<u>30 353</u>	<u>31 088</u>
	<b>2 149 146</b>	<b>3 207 330</b>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Créditeurs (note 8)	352 246	466 046
Apports reportés (note 9)	77 520	68 374
Autres apports reportés (note 10)	<u>598 000</u>	<u>910 000</u>
	<b>1 027 766</b>	<b>1 444 420</b>
Long terme		
Autres apports reportés (note 10)	<u>468 000</u>	<u>1 066 000</u>
	<b>1 495 766</b>	<b>2 510 420</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	30 353	31 088
Non affecté	560 698	599 678
Affecté aux projets futurs (note 3)	<u>62 329</u>	<u>66 144</u>
	<b>653 380</b>	<b>696 910</b>
	<b>2 149 146</b>	<b>3 207 330</b>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2023

---

### **1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

##### *Contributions de l'industrie, revenus d'enregistrement de producteurs et autres produits*

Les contributions de l'industrie, les revenus d'enregistrement de producteurs et les autres produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

##### *Produits nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts et sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2023

---

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux qui provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

##### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 20 %.

##### *Réduction de valeur*

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2023

### 3 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS FUTURS

L'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration prise en 2018, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté afin de prévoir des déboursés dans le projet Mobilisation des bois au montant de 60 000 \$. Aucun montant a été utilisé en 2023 (28 795 \$ de 2019 à 2022). Le solde en date du 31 mars 2023 totalise 31 205 \$.

De plus, l'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration prise en 2018, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté pour l'activité d'enregistrement de producteurs au montant de 29 101 \$, dont 3 815 \$ a été utilisé en 2023 (5 838 \$ ajouté de 2019 à 2022). Ce montant représente la somme des excédents (insuffisance) des produits sur les charges pour l'activité d'enregistrement de producteurs depuis le 1er avril 2009. Le solde en date du 31 mars 2023 totalise 31 124 \$.

### 4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients	16 383	23 359
Comptes clients - Industries forestières	(18 123)	21 875
Apports à recevoir	108 818	(102 555)
Taxes à la consommation à recevoir	(1 776)	1 323
Créditeurs	(113 800)	375 389
Apports reportés	<u>9 146</u>	<u>59 734</u>
	<u>648</u>	<u>379 125</u>

### 5 - SERVICES À TITRE GRATUIT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat venant à échéance en décembre 2024, à louer les locaux de la MRC des Appalaches. Cette location est faite à titre gratuit. Ainsi, au cours de l'exercice, les éléments suivants ont été inscrits aux livres de l'organisme :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Apports		
MRC des Appalaches	<u>19 865</u>	<u>19 865</u>
Charges		
Charges locatives	<u>19 865</u>	<u>19 865</u>

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2023

### 6 - COMPTES CLIENTS - INDUSTRIES FORESTIÈRES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits Forestiers Arbec inc.	404	3 386
Les Produits Forestiers D.G. Itée	6 355	3 034
Stella-Jones inc.	47	
Scierie Ste-Thècle inc.	1 435	
Domtar inc.	5 855	4 196
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	26 636	21 807
Multibois F.L. inc.	37	267
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.	5 335	4 807
Clermond Hamel Itée	13 543	33 567
Les Bois Poulin inc.	465	617
Carrier et Bégin inc.	31 450	22 133
Groupe Crête Chertsey inc.		239
Scierie Preverco inc.		131
Les Industries Picard et Poulin inc.	1 943	1 550
Scierie Lapointe et Roy Itée	1 730	2 918
Fontaine inc.	2 694	506
Vexco inc.	20	
J.M. Champeau inc.		1 905
Bois Hunting inc.	376	70
Bois Daaquam inc.	1 787	
Blanchette et Blanchette inc.	1 174	
Le spécialiste du bardeau de cèdre inc.	2 614	5 450
Entreprise Forestière Lambert inc.	184	
René Bernard inc.	2 386	
Bois LIB inc.	18 695	
Groupe NBG inc.		459
	<u>125 165</u>	<u>107 042</u>

### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipement informatique	77 429	50 501	26 928
Mobilier et agencements	34 969	31 544	3 425
	<u>112 398</u>	<u>82 045</u>	<u>30 353</u>

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2023

### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipement informatique	76 135	45 406	30 729
Mobilier et agencements	37 068	36 709	359
	<u>113 203</u>	<u>82 115</u>	<u>31 088</u>

### 8 - CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	328 072	440 679
Déductions à la source à payer	12 625	13 392
Vacances à payer	<u>11 549</u>	<u>11 975</u>
	<u>352 246</u>	<u>466 046</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 8 921 \$ au 31 mars 2023 (10 167 \$ au 31 mars 2022).

### 9 - APPORTS REPORTÉS

	2023	2022
	\$	\$
Développement, mise à jour et mise en oeuvre d'une démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois		
Solde au début	15 000	
Montant accordé au cours de l'exercice		15 000
Montant constaté aux résultats	<u>(2 784)</u>	
Solde à la fin	<u>12 216</u>	<u>15 000</u>
Programme 2G de plants - 2021		
Solde au début	50 374	
Montant accordé au cours de l'exercice		94 841
Montant constaté aux résultats	<u>(779)</u>	<u>(44 467)</u>
Solde à la fin	<u>49 595</u>	<u>50 374</u>
Réalisation du projet visant à déterminer la possibilité de récolte forestière du territoire et à développer un outil d'aide à la mobilisation des bois		
Montant accordé au cours de l'exercice	26 875	
Montant constaté aux résultats	<u>(21 300)</u>	
Solde à la fin	<u>5 575</u>	-
Ravages du sud de la Beauce : Découvrir, Aménager, Cohabiter		
Solde au début	3 000	8 640
Montant constaté aux résultats	<u>(3 000)</u>	<u>(5 640)</u>
Solde à la fin	-	3 000

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2023

### 9 - APPORTS REPORTÉS (suite)

Support et encadrement pour l'application des modalités du plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce - Phase 1

Montant accordé au cours de l'exercice

16 380

Montant constaté aux résultats

(6 246)

Solde à la fin

10 134

-

77 520

68 374

### 10 - AUTRES APPORTS REPORTÉS

Au cours de l'exercice 2021, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a accordé une subvention de 2 600 000 \$ à l'organisme pour les exercices 2022 à 2025. Un montant de 910 000 \$ a été constaté aux résultats de l'exercice 2023.

### 11 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES PAR UN ADMINISTRATEUR

Les transactions ont été effectuées dans le cours normal des opérations.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Contributions de l'industrie	60 989	55 604

Ces transactions ont été effectuées à la juste valeur marchande, selon les prix établis par l'industrie.

### 12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les comptes clients - Industries forestières et les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

#### Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Notes complémentaires

au 31 mars 2023

---

### **12 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

#### *Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.



# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

## Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Les montants des projets suivants sont inclus dans l'état des résultats :

	<b>ANNEXE A</b>	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>PROGRAMME 2G DE PLANTS - 2021</b>		
Produits		
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	779	44 467
Charges		
Travaux - Programme d'aide	779	44 467
	-	-

	<b>ANNEXE B</b>	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>REVENUS D'ENREGISTREMENT DE PRODUCTEURS</b>		
Produits		
Revenus d'enregistrement de producteurs	37 863	56 978
Charges		
Salaires et charges sociales	36 972	43 950
Frais de représentation et de déplacements	107	141
Assurances	158	
Charges locatives	637	609
Fournitures et frais de bureau	2 911	4 540
Télécommunications	893	375
Honoraires professionnels		239
Frais bancaires		6
	41 678	49 860
	(3 815)	7 118

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<b>ANNEXE C</b>	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC</b>		
Produits		
Fondation de la faune du Québec	9 246	5 640
Autres revenus divers	<u>1 288</u>	
	<u>10 534</u>	<u>5 640</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	7 872	20 596
Travaux - Programme d'aide	1 556	
Frais de représentation et de déplacements	525	27
Fournitures et frais de bureau	1 610	
Honoraires professionnels	<u>4 278</u>	<u>1 761</u>
	<u>15 841</u>	<u>22 384</u>
	<u>(5 307)</u>	<u>(16 744)</u>

	<b>ANNEXE D</b>	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS - SOUTIEN ADDITIONNEL</b>		
Produits		
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - Soutien additionnel	910 000	624 000
Intérêts sur les placements évalués au coût après amortissement	<u>16 903</u>	<u>20 498</u>
	<u>926 903</u>	<u>644 498</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	10 819	16 599
Travaux - Programme d'aide	865 805	592 407
Frais de représentation et de déplacements	388	161
Fournitures et frais de bureau	26	473
Télécommunications		25
	<u>877 038</u>	<u>609 665</u>
	<u>49 865</u>	<u>34 833</u>





*Ma forêt, une richesse à cultiver !*



**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées de la Chaudière**

233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302  
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2  
418-335-1112

[agencech@arfpc.ca](mailto:agencech@arfpc.ca) - [www.arfpc.ca](http://www.arfpc.ca)